

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GAÏA EQUILIBRES – FR0014005VL6

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

L'objectif du fonds GAÏA EQUILIBRES (ci-après dénommé le Fonds) est de surperformer l'indice de référence composite (50% actions, 50% titres de créances) constitué de 25% d'€STR capitalisé, de 25% de l'indice obligataire EuroMTS 3-5 ans, de 25% de l'indice Euro Stoxx 50 Net Total Return et de 25% de l'indice MSCI World Net Total Return libellé en euro, sur la durée de placement recommandée.

Il est un indicateur de comparaison a posteriori et ne reflète pas à chaque instant la gestion de l'OPCVM.

L'indice €STR, calculé par la Banque Centrale Européenne, représente le taux sans risque de la zone Euro. L'indice Euro-MTS 3-5 ans est un indice représentatif du marché de la dette souveraine de la zone Euro de maturité 3-5 ans. L'indice Euro Stoxx 50 Net Total Return est l'indice représentatif des actions des cinquante plus grandes sociétés de la zone Euro par capitalisation boursière. L'indice MSCI World Net Total Return est un indice représentatif des plus grandes sociétés des pays dits « développés » par capitalisation boursière.

Stratégie

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds adopte un style de gestion active opportuniste en investissant son actif en parts et actions d'autres OPC. Le Fonds investit de 60% à 100% de son actif net en OPC de tous types, de droit français ou de droit étranger, et jusqu'à 30% en FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R-214-25, et répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Parmi ces OPC, pourront être compris des Trackers et ETF (Exchange traded funds).

Le Fonds peut également être investi :

- de 0% et 20% en actions titres vifs de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations. La part des petites et moyenne capitalisations détenues en direct ne dépassera pas 5% de l'actif net global du fonds. Il n'existe pas de limite à la détention indirecte d'actions de petites et moyennes capitalisations hors la limite globale d'exposition aux actions (direct + indirecte) de 70%. Les différents types de capitalisations sont détaillées dans le prospectus.
- de 0% à 30% en titres de créances négociables (TCN), et obligations (dont EMTN) faisant partie de la dette publique aussi bien que de la dette privée, de pays de la zone euro et/ou américain. Les produits de taux spéculatifs (les plus risqués) détenus en direct (titres vifs) ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net du fonds. Il n'existe

pas d'autre limite au choix des titres de créance détenus en direct sinon les limites réglementaires. La part des titres spéculatifs détenus en direct et au travers d'OPC (soit la somme des titres détenus en direct et en indirect) ne fait pas l'objet de limite particulière, soit un plafond de 100% de l'actif net global.

Le risque global du fonds est calculé selon la méthode de l'engagement.

Autres informations

Les fourchettes d'exposition du fonds sont :

- Actions : 0% à 70% de l'actif net (de façon indirecte)
- Sensibilité aux taux : de 0 à 8
- Change : 0% à 100% de l'actif net

Le fonds peut recourir à des contrats financiers à terme fermes sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré, à des fins de couverture et d'exposition et dans la limite d'une fois l'actif net :

- Actions : Futures sur indices boursiers exclusivement en couverture
- Taux : Futures sur obligations souveraines
- Change : Forward et futures

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une composante de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Conditions de souscription rachat :

Les investisseurs ont la faculté d'obtenir le remboursement de leurs parts sur demande, chaque jour de valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire jusqu'à la veille du jour d'établissement de la valeur liquidative avant 17 heures, et réalisées sur la base de cette valeur liquidative.

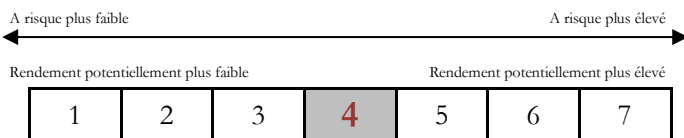
Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés (J+3) après la date de souscription ou de rachat.

La part est décimalisée au millième.

Les revenus du FCP pour cette part sont capitalisés.

Recommandations : La durée de placement recommandée est de 4 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur se base sur les données passées en matière de volatilité des fonds composant le portefeuille cible du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi le Fonds est-il classé en catégorie « 4 » ?

Le FCP est classé 4 compte tenu de ses investissements qui peuvent comporter : des organismes de placement collectif de tout type avec une exposition maximale globale de 70% aux actions.

Le FCP ne dispose d'aucune garantie ni protection en capital.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie directement (en titres vifs) ou exposée indirectement à des titres de créances ou obligations émises par des émetteurs privés ou des émetteurs publics. Ces titres privés, représentant une créance émise par les entreprises, présentent un risque de crédit ou risque de signature. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, la valeur des obligations privées peut baisser.

Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.

Risque lié aux produits dérivés : l'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme non complexes pour se couvrir et/ou s'exposer sur des indices boursiers (actions), ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le fonds est investi.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative du Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,35% TTC
<i>Le chiffre communiqué se fonde sur une estimation fondée sur le montant total attendu des frais. Il pourra varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.aliencapital.com.

PERFORMANCES PASSES



L'OPCVM a été créé le 16/11/2021

Performance calculée en EURO.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par l'ACPR, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.aliencapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille : ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2021 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement. Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur www.aliencapital.com.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPC, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF. ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

La responsabilité d'ALIENOR CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'objectif extra financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement SFDR.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 16/05/2022.